ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du nord

Question écrite n° 109731

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la commémoration en 2012, du cinquantenaire fin de la guerre d'Algérie. En effet, il conviendrait de tenir compte de la particularité de la date du 19 mars 1962 qui marque la fin de ces évènements d'Algérie, mais aussi des commémorations qui se situeront en pleine élection présidentielle. Cette situation toute particulière peut avoir une influence non négligeable sur le contenu et les thèmes de campagne. Ces commémorations nationales pourraient être remises et reportées vers la fin juin début juillet, après les rendez vous politique, c'est-à-dire après le choix du Président de la République et de la nouvelle assemblée législative. Ce report de quelques semaines entraînerait sûrement moins de polémiques et de controverses au regard des échéances électorales. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le 50e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie constituera une étape importante du calendrier commémoratif français en 2011. La programmation des manifestations, qui au niveau de l'État marqueront ce cinquantenaire, n'est pas encore arrêtée. Il ne peut d'ores et déjà être préjugé des formes que revêtira la commémoration et les dates qui l'articuleront ne sauraient être précisées à ce jour. En tout état de cause, la cérémonie officielle organisée par les autorités gouvernementales pour rendre plus particulièrement hommage aux « morts pour la France » de cette guerre, se déroulera à la date prévue par les textes législatifs, à savoir le 5 décembre.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109731
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : Défense et anciens combattants
Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5648
Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10080